



N°. 40807/I/ANCFCC/DCH

Rabat, le

15 JUL 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Vu le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article Premier : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste du **Chef de Service Sécurité des Systèmes d'Information**.

Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès au moins à l'échelle 20, avec 2 années d'ancienneté;

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17, avec 6 années d'ancienneté.

Les intéressés ne doivent pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste du **Chef de Service Sécurité des Systèmes d'Information**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **03 AOUT 2020** **(inclus)**.

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : www.ancfcc.gov.ma
- le site des emplois publics : www.emploi-public.ma.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Conservation Foncière, du Cadastre
et de la Cartographie


Karim AJMOUATI

Fiche de poste

Poste	Chef de Service Sécurité SI
Rattachement	Département Cybersécurité et Qualité SI
Missions	- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité SI et de sauvegarde de l'information en étroite collaboration avec le RSSI ; - Veiller à la mise en place des solutions de sécurité SI adaptées au contexte de l'Agence.
Principales activités	- Définir et mettre en place des procédures liées à la sécurité du système d'information sur la base de la politique établie ; - Gérer les problèmes relatifs aux habilitations : assurer l'implémentation des accès aux données en autorisant les profils de connexion ayant faculté d'exécuter certaines commandes dans certaines bases ; - Gérer les problèmes relatifs aux intrusions ; - Étudier les solutions pour garantir la sécurité SI et veiller au respect de leur application ; - Auditer et contrôler périodiquement la sécurité du SI par rapport aux mesures et plans préétablis (notamment le plan de continuité) ; - Analyser des besoins de l'Agence en matière de sécurité et de sauvegarde des données ; - Définir des normes, des procédures et des règles de sécurité et de sauvegarde ; - Assurer la sauvegarde et la restauration des données ; - Réaliser des tests et des simulations de la sécurité SI ; - Conseiller et sensibiliser les utilisateurs aux enjeux de la sécurité - Accompagner les utilisateurs dans leur apprentissage des procédures de sécurité et sauvegarde ; - Assurer la veille technologique et prospective dans le domaine de la sécurité ;
Compétences requises	- Avoir connaissance : - Des attributions et des activités des différentes entités l'Agence ; - De l'architecture et des fonctionnalités des systèmes d'information et des réseaux de l'Agence ; - Des logiciels et outils de sécurité et sauvegarde ; - Des normes et des procédures de sécurité SI ; - Maîtriser : - La conduite d'une démarche de sécurité SI ; - Les techniques de rédaction des procédures ; - L'analyse et le traitement des risques liés à la sécurité SI ; - Avoir une capacité d'analyse et de synthèse ; - Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.